



COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MARS 2023

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoirs : 2
Absents excusés : 3
Absents : 2
Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE VINGT-TROIS MARS à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 17 MARS 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Noëlle GRAVAUD, Mme Marielle MERMOUD, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Florian GIBIER, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ

ABSENTS EXCUSES : Mme Peggy LE BRUCHEC (donne pouvoir à Elisabeth Mollard), M. Bertrand DOLIGEZ (donne pouvoir à François Barbier), Marie-Noëlle LAVERTON

ABSENTS : Etienne JACQUET, Antoine BOISSET

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX - DETR 2023 DEL2023-27

Rapporteur : Michel Belin

Monsieur le Maire donne la parole à M. Michel BELIN, adjoint au Maire.

Monsieur Michel BELIN expose que la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est un levier important pour accompagner les collectivités rurales dans la mise en œuvre de projets d'investissements structurants au service de la population et du développement du territoire.

Dans ce cadre, certains projets pouvaient être éligibles et présentés jusqu'au 15 décembre 2022, date butoir. La commune a donc déposé un dossier sur deux projets structurants, il convient de modifier ces deux demandes pour les adapter aux nouveaux éléments à notre disposition.

- **ACTION 1** : Protection de la ressource en eau, et amélioration de la distribution. L'objectif concerne la sécurisation des captages d'eau (changement des canalisations des trois réservoirs, installation automatisée des traitements...), ainsi que des études complémentaires sur le captage des Prélets. Un diagnostic a été établi par un cabinet d'étude proposant plusieurs scénarios, celui retenu propose des travaux de canalisations sur les réservoirs, une augmentation de performance des traitements et des travaux sur le réseau de distribution.

Le montant total des travaux est de 861 619.33 euros, DETR est de 258 485, 80 euros soit 30 % du montant total des travaux comme présentée dans le plan de financement suivant.

DEPENSES 2023			RECETTES 2023		
Désignation	Montant HT	Montant TTC	Organismes	Montant HT	taux
A. Sécurisation captages - 2023	841 304,33 €	1 009 565,20 €	Etat DETR	258 485,80 €	30,00%
Levé topo, études géotechniques et hydrauliques	28 987,00 €	34 784,40 €			
Honoraires MOE (4,5%)	31 377,07 €	37 652,48 €			
Coordination SPS (2%)	13 945,36 €	16 734,43 €	CD 74	301 566,77 €	35,00%
Imprévus (10%)	69 726,81 €	83 672,17 €			
Travaux	697 268,09 €	836 721,71 €			
			Autofinancement (fonds propres)	301 566,77 €	35,00%
B. Etudes complémentaires - 2023	20 315,00 €	24 378,00 €			
Captage des Prélets					
TOTAL-D	861 619,33 €	1 033 943,20 €	TOTAL-R	861 619,33 €	100,00%

- **ACTION 2** : Travaux sur l'église de la Ste. Trinité.

Ce bâtiment souffre d'un manque d'entretien lourd au cours des 10 années précédentes et la situation se dégrade. Consciente de cela, la municipalité a pris ce sujet à cœur, et a décidé d'engager des travaux de sécurisation et de rénovation.

- Le premier enjeu des travaux à réaliser est **la sécurisation du bâtiment et de ses utilisateurs.**

- Ensuite, c'est **la conservation d'un patrimoine architectural vernaculaire d'exception**, dans un site protégé (périmètre de protection du Col du Bonhomme, et très localement, au cœur de village avec le jardin SAMIVEL sur ce qui a été un cimetière de centre bourg.

Le montant total des travaux est de de 1 262 700.00 euros HT soit 1 515 240.00 euros TTC, la demande de financement DETR est de 500 000 euros soit 39,6 % du montant total des travaux comme présenté dans le plan de financement suivant.

DEPENSES 2023			RECETTES 2023		
Désignation	Montant HT €	Montant TTC €	Organismes	Montant HT	Taux
A. Estimation ARCHIPAT - révisée en janvier 2023	1 262 700,00 €	1 515 240,00 €	Etat DETR	500 000,00 €	36,60%
Tranche 1 : assainissement et parvis					
Tranche 2 : restauration clos couvert			Fondation du Patrimoine	80 000,00 €	6,34%
			CD 74	430 160,00 €	34,07%
révision janvier 2023 : + 15 %					
(pour mémoire ; la tranche 3 fera l'objet d'une demande ultérieure			Autofinancement	252 540,00 €	20,00%
TOTAL-D	1 262 700,00 €	1 515 240,00 €		1 262 700,00 €	100,00%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 12	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

- **ARTICLE 1 : DE VALIDER** les demandes de subventions proposées au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

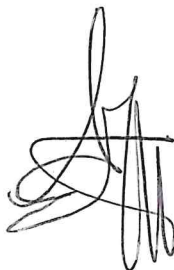
- **ARTICLE 2 : DE VALIDER** les plans de financement joints en annexes ;

- **ARTICLE 3 : DE SOLLICITER** une aide la plus haute possible au titre de la DETR,

- **ARTICLE 4 : DE S'ENGAGER** sur la part d'autofinancement restant à la charge de la Commune.

- **ARTICLE 5 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour obtenir ces aides financières dans le cadre de la DETR.

En Mairie, le 23 mars 2023
Le secrétaire de séance,



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le

ID : 074-217400852-20230323-DEL2023027-DE

Le Maire,
François BARBIER

